

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 4 septembre 2018, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau  
Madame Virginie Ashby  
Madame Julie Grenier

Monsieur Normand Vigneau  
Madame Cynthia Ferland

Est absent le conseiller Ziv Przytyk.

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 septembre 2018**

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h21

**18 09 100**

**2. Adoption de l'ordre du jour du 4 septembre 2018**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 4 septembre 2018, soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018**
- 4. Première période de questions**
  - 4.1. Charles Poulin – Candidat Parti Libéral du Québec
- 5. Suivi de la dernière assemblée**
- 6. Correspondance**
  - 6.1. Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Shazamfest 2019 – lettre d'appui
- 7. Affaires courantes municipales**
  - 7.1. Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. Désignation d'un répondant en matière d'accommodement
    - 7.1.2. Conférence de presse – Forêt-témoin
    - 7.1.3. Marquage des lignes
    - 7.1.4. Renouvellement de la politique familiale et des aînés de la Municipalité
  - 7.2. Règlements**
    - 7.2.1. Adoption du Règlement numéro 264-2018 concernant l'imposition d'un droit supplétif dans le cas de transferts d'immeubles exonérés de droit de mutation
    - 7.2.2. Adoption du Règlement numéro 265-2018 concernant la limite de vitesse sur le chemin Lyon
    - 7.2.3. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 266-2018 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest
    - 7.2.4. Avis de motion - projet de Règlement numéro 266-2018 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest

### **7.3. Appel d'offres**

7.3.1. Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles ainsi que des matières compostables

7.3.2. Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel de déglacage

### **8. Rapport du Maire et des conseillers**

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

8.2. Rapport des conseillers

### **9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**

9.1. Dépôt du rapport mensuel

### **10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**

10.1. Dépôt du rapport mensuel

### **11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

11.1. Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale et secrétaire-trésorière

### **12. Trésorerie**

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

### **13 Divers**

### **14. Deuxième période de questions**

### **15. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

**18 09 101**

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4. Première période de questions**

Monsieur Charles Poulin, candidat du Parti Libéral dans la circonscription de Saint-François, est venu rencontrer les élus pour échanger avec eux. L'échange a duré une vingtaine de minutes.

Présence de Messieurs Robert Kelly, Craig et Larry Markwell.

**18 09 102**

### **6.1.1. Shazamfest 2019 – lettre d'appui**

**ATTENDU** que Monsieur Ziv Przytyk, président du Shazamfest, doit préparer ses demandes d'aide financière auprès de différents organismes gouvernementaux ;

**ATTENDU** que ce dernier, tout comme par les années passées, demande l'appui de la Municipalité pour la tenue de son événement qui se tiendra du 11 au 14 juillet 2019 et qu'une lettre d'intention sera jointe à ses demandes d'aide financière ;

**ATTENDU** que Monsieur Przytyk s'engage à respecter le règlement numéro 238-2012, relatif à l'administration et à la gestion des événements spéciaux ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que les membres du conseil municipal autorisent monsieur le maire à signer une lettre d'intention concernant la tenue de la 14<sup>e</sup> édition du Shazamfest qui se tiendra en juillet 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

**18 09 103**

**7.1.1. Désignation d'un répondant en matière d'accommodement**

**ATTENDU** que la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* a été sanctionnée le 18 octobre 2017 et que ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

**ATTENDU** que l'une de ses dispositions prévoit la désignation, par le conseil municipal, d'un répondant en matière d'accommodement, au sein du personnel de la municipalité ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal désigne la Directrice générale Secrétaire-trésorière comme répondante en matière d'accommodement pour la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.2. Conférence de presse – Forêt-témoin**

La directrice générale rappelle aux membres du conseil municipal que l'inauguration de la Forêt-témoin se tiendra samedi le 8 septembre 2018 à 13h00. Tous les citoyens de la Municipalité sont également invités à y assister.

**18 09 104**

**7.1.3. Marquage de lignes**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie le contrat de marquage des lignes de rues à l'entreprise Durand Marquage & Associés inc. pour un montant de 5 732.10\$ plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**18 09 105**

**7.1.4. Renouvellement de la politique familiale et des aînés de la Municipalité**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité s'est dotée d'une Politique familiale et des aînés et que celle-ci vient à échéance ;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Famille offre un *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* auprès duquel il est possible d'obtenir du financement pour réaliser la démarche de renouvellement des politiques familiales et des aînés ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible pour ce projet que la MRC de Coaticook dépose une demande de financement conjointement avec les municipalités participantes de son territoire ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'informer la MRC de Coaticook de la volonté de la Municipalité de réaliser une démarche de renouvellement de la politique familiale et des aînés.

De demander à la MRC de déposer une demande de financement conjointe avec toutes les municipalités participantes.

De confirmer que Madame Julie Grenier, qui est la Responsable des questions familles et aînés (RQFA) de la Municipalité, sera responsable de la démarche.

**Adoptée à l'unanimité**

**18 09 106**

**7.2.1. Adoption du Règlement numéro 264-2018 concernant l'imposition d'un droit supplétif dans le cas de transferts d'immeubles exonérés de droit de mutation**

**ATTENDU** les dispositions de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. D-15-1), à l'effet que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Barnston-Ouest juge approprié de décréter l'imposition d'un tel droit supplétif ;

**ATTENDU** que la conseillère Cynthia Ferland a présenté le projet de Règlement numéro 264-2018 concernant l'imposition d'un droit supplétif dans le cas de transferts d'immeubles exonérés de droit de mutation ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Cynthia Ferland, à la séance ordinaire du conseil du 6 août 2018 ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

D'approuver et d'adopter le règlement numéro 264-2018 *Règlement concernant l'imposition d'un droit supplétif dans le cas de transferts d'immeubles exonérés de droit de mutation.*

D'enregistrer et de copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 264-2018, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

De publier un avis de promulgation dudit règlement.

**Adoptée à l'unanimité**

**18 09 107**

**7.2.2. Adoption du Règlement numéro 265-2018 concernant la limite de vitesse sur le chemin Lyon**

**ATTENDU** que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

**ATTENDU** qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance du conseil municipal de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 6 août 2018 ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Julie Grenier, à la séance ordinaire du conseil du 6 août 2018 ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

D'approuver et d'adopter le règlement numéro 265-2018 *Règlement concernant la limite de vitesse sur le chemin Lyon.*

D'enregistrer et de copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 265-2018, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

De publier un avis de promulgation dudit règlement et de transmettre une copie dudit règlement au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook.

**Adoptée à l'unanimité**

### **7.2.3. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 266-2018 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest**

Le projet de règlement numéro 266-2018 est présenté et déposé par la conseillère Virginie Ashby, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût ainsi que le mode de financement n'est pas applicable, dans ce cas-ci.

**LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ** et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 16 août 2018, lors de la convocation de la présente séance et conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et il était également disponible pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

**18 09 108**

### **7.2.4. Avis de motion – projet de Règlement numéro 266-2018 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest**

Avis de motion est donné, par la conseillère Virginie Ashby, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 266-2018 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest.

**18 09 109**

### **7.3.1. Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles ainsi que des matières compostables**

**ATTENDU** les conditions établies par le conseil municipal concernant la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles ainsi que des matières compostables, dont notamment :

a) la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles (sans les plastiques agricoles), à la fréquence d'une fois aux quatre (4) semaines ;

b) la cueillette et le transport des matières compostables (résidentielles seulement) à la fréquence de : une fois aux deux (2) semaines durant l'été, soit de mai à octobre et une fois par mois durant l'hiver, soit de novembre à avril ;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire obtenir des prix pour une période de deux (2) ans, c'est-à-dire pour 2019 et 2020 ;

**ATTENDU** que l'estimation de la dépense pour le service de la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles et des matières compostables, et ce pour ces deux (2) années, est inférieure à 101 100\$ ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale secrétaire-trésorière afin qu'elle procède à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires pour la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles ainsi que des matières compostables, en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**18 09 110**

**7.3.2. Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel de déglacage**

**ATTENDU** les besoins de 150 TM en fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2018-2019 ;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire obtenir des prix auprès d'au moins deux (2) fournisseurs;

**ATTENDU** que l'estimation de la dépense nette pour la fourniture de sel de déglacage est inférieure à 25 000\$;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

De mandater la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation, selon les besoins formulés par le conseil municipal, auprès d'au moins deux (2) fournisseurs.

**Adoptée à l'unanimité**

**8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

**8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

**9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'août 2018.

## **10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel de l'officier municipal pour le mois d'août 2018.

## **11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois d'août 2018.

**18 09 111**

## **12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 6 août 2018 – 18-08-098	11 295.68\$
B) Dépenses incompressibles – août 2018	4 353.10\$
C) Salaires août 2018	19 104.05\$
D) Comptes à payer au 4 septembre 2018	47 604.98\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 71 062.13\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

**18 09 112**

## **15. Levée de la séance ordinaire du 4 septembre 2018**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h09.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.